



DOCUMENT D'INFORMATION

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE LORRAINE-ROSEMÈRE 2008/2009

PRÉAMBULE

Ce document se veut un outil d'information dûment approuvé par le conseil d'administration. Nous souhaitons qu'il serve aux parents à s'impliquer dans notre association et ainsi offrir à nos jeunes un environnement sain favorisant leur développement.

L'Association de hockey mineur de Lorraine-Rosemère désire être transparente dans ses décisions et équitable pour tous ses membres, en tenant compte des règlements internes, des ligues de notre région et de Hockey Québec.

Nous espérons fortement que les intervenants du hockey mineur, les parents et les instructeurs travaillent dans la même direction. Les changements ou correctifs qui ont été apportés à nos méthodes de communication, de sélections des joueurs et à l'encadrement des bénévoles est le début d'un processus de transparence que le conseil d'administration pourra réévaluer et modifier à chaque année et ainsi viser l'excellence.

Bonne Lecture

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION SAISON 2008-2009

Président (par intérim) :	Robert Speak
Ville de Rosemère :	Claude Guérin
Ville de Lorraine :	Sylvain Benoit
Trésorier :	Claude Sévigny
Directeur MAGH :	Richard Lauzon
Vice-Président novice :	Guy Lacourse
Vice-président atome :	Alain Charbonneau
Vice-Président pee-wee :	Serge Lafontaine
Vice-Président bantam :	Michel Masson
Vice-Président Midget :	Luc Provencher
V.P. Directeur technique :	Normand Bleau
Registraire :	Manon Carrière
Webmestre :	Steven Mitchell
Gestion Glaces :	Luc Provencher
Directeur Junior :	Robert Lalonde
Directeur Équipement :	Robert Sansregret
Communications :	Yves Paquette
Représentant AA :	Stéphane Legault
Représentant simple lettre, BB, CC :	Robert Speak
Président tournoi novice :	Normand Bleau
Marqueurs :	Laurence-Olivier Trudel Maloin
Céduteur parties arbitre :	Stéphane Cuillerier

Coordonnées :

Association de hockey mineur Lorraine-Rosemère
100 rue Charbonneau
Rosemère
J7A 3W1
Téléphone (450) 621-2549
Télécopieur (450) 621-5081

2. TABLEAU DES ÂGES : SAISON 2008 -2009

JUNIOR :	1-01-87 au 31-12-90
MIDGET :	1-01-91 au 31-12-93
BANTAM :	1-01-94 au 31-12-95
PEE-WEE :	1-01 96 au 31-12-97
ATOME :	1-01-98 au 31-12-99
NOVICE:	1-01-00 au 31-01-01
PRÉ-NOVICE:	1-01-02 au 31-12-04

3.PROGRAMMES OBLIGATOIRES

INITIATION : L'A.H.M.L.R a choisi le programme MAHG (méthode d'apprentissage de hockey sur glace). Ce programme d'initiation comprend 20 heures d'enseignement portant sur les gestes techniques de base.

L'A.H.M.L.R a choisi la classification suivante pour le programme MAHG : MAHG 1- joueurs de 4 et 5 ans ou joueurs débutant ; MAHG 2 - joueurs de 5 et 6 ans ou joueurs de deuxième année au programme MAHG ; MAHG 3 - joueurs de 6 et 7 ans. Le directeur de catégorie pourra, avec l'accord des parents, placer un jeune dans un niveau MAHG inférieur ou supérieur pour lui permettre un développement à son niveau.

NOVICE : Programme MAHG de 20 heures d'enseignement obligatoire.

ATOME : Programme PIJE (programme d'initiation au jeu d'équipe) d'une durée de 15 heures obligatoires.

BANTAM : Pour les joueurs sélectionnés dans les catégories doubles lettres, programme obligatoire sur la mise en échec d'une durée de 5 heures.

4. ÉQUIPES

Pour la saison 2008-2009, 39 équipes seront formées :

Novice :	2A	2B	1C	
Atome :	1BB	1CC	4A	3B
Pee-wee :	1CC	4A	4B	
Bantam :	1CC	4A	3B	
Midget:	1CC	3A	2B	
Junior :	1AA	1A	1B	

5. ÉQUIPEMENT

Tous les joueurs doivent porter le chandail et les bas (couleurs assorties) à l'effigie de l'association : chandail noir avec bas noir, blanc avec blanc.

Toutes les équipes auront la responsabilité et l'obligation d'informer les joueurs de garder les chandails dans une housse d'équipe ou d'une housse individuelle : aucun chandail ne devront être laissés dans les sacs de hockey. Les chandails sont prêtés et l'A.H.M.L.R. exigera un dépôt de 100\$, au moyen d'un chèque post-daté au 30 mars et encaissable si le chandail est perdu ou remis dans un état jugé inadéquat.

Les chandails ne devront jamais être porté à l'extérieur (hockey de rue) et dans les pratiques de l'équipe. Des chandails de pratiques sont disponibles pour toutes les équipes.

Des équipement de gardiens de but sont disponibles : jambière, mitaines et plastron pour le niveau novice. Les équipements de gardien prêtés devront être retournés à la fin de la saison dans le même état qu'au début.

Les gourdes, rondelles, trousse de premiers soins sont la responsabilité de chacune des équipes et devront être retournés et/ou remplacés (budget d'équipe) à la fin de la saison.

6. CLASSIFICATION

Les règlements de Hockey Québec seront en application. Ces règlements déterminent la classification d'après le nombre d'inscriptions par division. L'A.H.M.L.R. décide du nombre de joueurs dans ses équipes, selon les règlements de Hockey Québec et des disponibilités des glaces.

Les équipes doubles lettres seront composées de neuf attaquants, six défenseurs et deux gardiens de but.

7. CAMP D'ÉVALUATION

L'AHMLR intègre des règles de fonctionnement interne dans sa façon de réaliser les camps des niveaux novice, atome et pee-wee. Des évaluateurs (7) seront nommés par l'ensemble des intervenants de la catégorie et auront à évaluer les joueurs pour les différentes classes de chacune des catégories. Une révision hebdomadaire des notes des évaluateurs permettront à certains joueurs identifiés dans une zone grise de changer de groupe et ainsi avoir la chance de performer avec des joueurs plus dominants (situation négative) ou de performer avec un groupe moins dominant (situation positive).

Tous les intervenants des catégories novice, atome et pee-wee ont été convoqués à une réunion d'information pour la préparation et la réalisation des camps. Des tâches précises seront attribuées aux bénévoles.

Les règles de fonctionnement des camps d'évaluation ne s'appliquent pas aux niveaux bantam, midget et junior, compte tenu de la particularité de la mise en échec dans les catégories doubles lettres. Certains aspects du projet seront adaptés selon les besoins de chacune des classes et catégories.

8. ACCRÉDITATION DES ENTRAINEURS

Les bénévoles intéressés par un ou des cours d'instructeur devront informer leur directeur pour l'enregistrement à ces cours. Un des instructeurs d'une équipe doit posséder son cours de santé sécurité qui est maintenant inclus dans le cours d'instructeur. Les coûts rattachés à ces cours sont payés par l'association.

9. JOUEURS AFFILIÉS (j.a)

Tous les joueurs doivent être enregistrés dans une équipe avant le début de la saison. Pour les joueurs affiliés, les équipes doubles lettres ont priorité sur les équipes simple lettre. Le nombre de joueurs affiliés selon la catégorie est déterminé par le C.A de l'Association. Le joueur affilié sera demandé pour les parties, seulement si un joueur régulier est absent et l'instructeur devra obtenir, au préalable, la permission de l'équipe du J.A.

Les joueurs pré-novice/novice/atome ne peuvent participer à plus de cinq parties de saison, excluant les tournois et match hors concours. Les joueurs des catégories pee-wee à junior ne peuvent revenir à leur équipe d'origine dès qu'ils participent à un 6^{ième} match après le 10 janvier, excluant les tournois.

10. TOURNOIS-CHAMPIONNATS

Les équipes doubles lettres ont droit de participer à trois tournois durant la saison. Les équipes simple lettre ont droit de participer à deux tournois. Les coûts sont la responsabilité de chacune des équipes. Le budget d'équipe doit être approuvé par le directeur de catégorie. Tous les parents devront être consultés et donner majoritairement leur accord pour un tournoi à l'extérieur. Aucune sollicitation des entreprises et commerces locaux ne sont permis, ceux-ci étant déjà sollicités par l'organisation du tournoi novice Lorraine-Rosemère.

Le directeur de catégorie avisera les équipes des procédures concernant la représentation de notre association aux championnats régionaux.

12. LES LIGUES

Nos équipes doubles lettres font partie de la Ligue Intercité Laurentides-Lanaudière.

Nos équipes simple lettre font partie de la Ligue de hockey des Laurentides et nos équipes junior de la Ligue Rive-Nord.

Un représentant de L'A.H.M.L.R. assiste aux réunions de ces ligues.

Nos équipes sont régies par tous les règlements de ces ligues et des manquements aux règlements sont passibles d'amendes. Les équipes qui ne font aucun effort pour se conformer et qui récidivent auront à payer les amendes à la ligue concernée.

13. SUSPENSIONS, DISCIPLINES ET GESTION DE CONFLIT

Les règlements spécifiques aux différentes ligues et ceux de Hockey-Québec devront être observés.

Des punitions de foules pourront être décernées par l'arbitre, ce qui nuira à l'équipe de votre enfant, principalement avec les points franc-jeu. Les responsables de l'équipe auront à calmer les parents qui ne respectent pas le code d'éthique des parents.

Un comité de gestion de conflits a été créé par l'Association. Le directeur technique de notre association traitera individuellement les conflits qui pourraient survenir durant les camps et durant la saison.

À partir du lundi 25 août et tous les lundis de septembre, un représentant du comité de gestion de conflits sera disponible de 19h00 à 20h00 au bureau de l'Association, sur la passerelle de la glace 2 à Rosemère. Après ces dates, les plaintes seront traitées sur rendez-vous.

Contactez Normand Bleau, directeur technique : nbleau@sympatico.ca (450) 621-1817

14. ASSURANCES

Notre association adhère à l'assurance accident de Hockey Québec. Le montant est compris dans les frais d'inscription. Veuillez aviser le plus rapidement possible votre directeur de catégorie pour toute réclamation.

15. VÊTEMENT A L'EFFIGIE DE LORRAINE-ROSEMÈRE

Des vêtements aux couleurs de l'association seront disponibles. Aucune équipe ne peut substituer les vêtements et doit se conformer aux produits approuvés par l'AHMLR. Il n'y a aucune obligation d'acheter et personne n'a le droit d'obliger l'achat de produits de l'association.

Une équipe qui ne se conforme pas à ces règles ne pourra participer à aucun tournoi.

16. BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne seront tolérées dans les chambres ou corridors de nos arénas. Un jeune qui serait surpris à consommer sera convoqué avec ses parents et s'expose à son expulsion de l'Association.

17. RESPECT DES RÈGLES

Toute personne liée à notre association : instructeur, parent, gérant, qui ne respecte pas les règles internes de notre association et/ou qui déroge aux codes d'éthique, pourraient subir des sanctions de l'A.H.M.L.R., telles que, convocation au comité de discipline, suspension, expulsion, retrait du ou des permis de tournoi. Tous les intervenants au niveau hockey doivent respecter un code d'éthique (voir les annexes 1 à 4). Tout parent qui inscrit son enfant à l'A.H.M.L.R. accepte automatiquement le code d'éthique établi par le C.A. de l'Association.

18. INSTRUCTEURS

Les instructeurs devront se conformer aux règles de fonctionnement de l'Association. Tous les instructeurs sélectionnés auront une entrevue avec les directeurs de catégorie pour établir certaines balises : s'assurer que tous les enfants auront un temps de jeu équitable, voir à l'établissement d'un code de discipline et s'assurer que l'objectif soit de jouer au hockey pour s'amuser. Le hockey est un jeu. La victoire à tout prix est souhaitable chez les professionnels.

19. CODES D'ÉTHIQUE

CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS DE L'AHMLR¹

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du hockey amateur pratiqué au Québec.

L'administrateur local, régional ou provincial est la personne clé qui doit garantir que le déroulement du jeu rejoigne les valeurs de l'esprit sportif et s'assurer que le hockey amateur poursuive des fins éducatives et sociales. Pour bien remplir son rôle, l'administrateur doit :

1. reconnaître le joueur comme la personne à privilégier qui motivera toutes ses décisions et ses actions ;
2. s'assurer qu'une chance égale de participer aux activités de Hockey Québec soit offerte à tous les hockeyeurs, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté ;
3. s'assurer que l'encadrement des joueurs est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés ;
4. promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité ;
5. exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs de son équipe et éliminer les bénévoles qui ne sont pas au service des joueurs et du hockey amateur ;
6. promouvoir chez tous les bénévoles (entraîneurs, officiels et administrateurs) la participation à des stages de perfectionnement ;
7. valoriser et exiger le respect envers les officiels ;
8. prendre tous les moyens nécessaires pour que la violence et la brutalité soient absentes du hockey amateur ;
9. s'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du joueur ;
10. maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés au hockey amateur.

De plus, les administrateurs de l'AHMLR s'engagent à :

11. ne tolérer aucune forme de violence, qu'elle soit physique ou psychologique, de la part de toute personne, administrateur, entraîneur, parents, joueurs et prendre les dispositions nécessaires pour les éliminer
12. promouvoir les codes d'éthique auprès des entraîneurs, des parents et des joueurs ;
13. tenir des propos et adopter des comportements qui reflètent la ligne de conduite de l'association ;
14. adopter un comportement respectueux envers les entraîneurs, les parents et les joueurs

¹ Les codes d'éthiques pour les administrateurs, les entraîneurs, les parents et les joueurs ont été tirés du Livre des règlements administratifs de Hockey Québec et sont également inspirés des codes d'éthiques de CLIC hockey ainsi que de l'Association de hockey mineur de Mirabel.

CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS DE L'AHMLR

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le hockey comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation. Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit :

1. connaître et respecter les règles écrites et non écrites du hockey amateur et les défendre en tout temps ;
2. respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs ;
3. sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements ;
4. dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer au hockey et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs ;
5. ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent et ont besoin de jouer tout aussi longtemps que les autres ;
6. respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporters et exiger un comportement identique de ses joueurs ;
7. apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant ;
8. avoir des exigences raisonnables envers les joueurs pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités ;
9. toujours se rappeler que l'objet du hockey amateur n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues ;
10. éviter toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant ses joueurs et les sensibiliser aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.

De plus, les entraîneurs de l'AHMLR s'engagent à :

11. promouvoir le développement global des jeunes, en reconnaissant que le hockey n'est qu'un volet du développement des jeunes et que ceux-ci ont d'autres obligations et d'autres intérêts, particulièrement les études ;
12. offrir à tous les joueurs la même formation et un temps de glace équivalent ;
13. adopter une attitude positive et être généreux dans leurs encouragements auprès de tous leurs joueurs
14. ne jamais ridiculiser ses joueurs ou crier après ses joueurs ;
15. utiliser les erreurs comme des occasions d'apprentissages et non comme des occasions de réprimandes

CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS DE L'AHMLR

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents, l'école et les sports. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du hockey comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :

1. éviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens ;
2. ne jamais oublier que leurs enfants jouent au hockey pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents ;
3. encourager leurs enfants au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe ;
4. reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des joueurs de l'équipe adverse ;
5. aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habiletés et à développer leur esprit sportif ;
6. apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire ;
7. juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections ;
8. aider leurs enfants à choisir une ou des activités selon leurs goûts plutôt que leur imposer de jouer au hockey ;
9. ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu la partie ;
10. éviter la discrimination familiale à l'endroit des filles.

De plus, les parents de joueurs de l'AHMLR s'engagent à :

11. être un exemple de comportement positif pour leurs enfants ;
12. encourager tous les joueurs de l'équipe de leurs enfants ;
13. traiter avec respect toutes les personnes associées à la pratique du hockey : officiels, joueurs, adversaires, entraîneurs, parents, bénévoles, etc.

CODE D'ÉTHIQUE DES JOUEURS DE L'AHMLR

Pour bénéficier au maximum de la pratique du hockey amateur, le joueur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique le hockey. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de profit du hockey, tout joueur devra :

1. jouer pour s'amuser en se rappelant que le hockey n'est pas une fin mais un moyen ;
2. observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif ;
3. accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels ;
4. respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporters qui ne doivent pas devenir des ennemis ;
5. toujours rester maître de lui afin que le hockey, un sport robuste, ne devienne pas un sport brutal et violent ;
6. avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème ;
7. apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers ;
8. respecter son entraîneur et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être ;
9. engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire ;
10. respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.

De plus, les joueurs de l'AHMLR s'engagent à :

11. accepter que les erreurs fassent partie du jeu et qu'elles peuvent provenir d'eux, des entraîneurs, des officiels ou de leur coéquipiers ;
12. ne pas critiquer les autres parce qu'ils ont commis des erreurs mais plutôt d'adopter une attitude positive en leur donnant des encouragements